Rapport de fin de travaux
Travaux de Restauration Légère
Restauration de berges en techniques végétales et/ou mixtes
(rivière la Risle)

Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane
Mairie – 18 rue Chantereine
27170 Beaumont-le-Roger
T: 02 32 45 23 88
@: secretariat@asa-risle.fr

Responsable administratif et technique : Régis ROYER
T: 07 86 04 71 24
@: regis.royer@asa-risle.fr

Juillet 2021

Localisation

Les travaux se situent sur la Risle, sur la commune de La Neuve-Lyre, aux lieux-dits « Le Bourg » et « La Gentillière », sur la commune de La Vieille-Lyre, au lieu-dit « Trisay » et sur la Georgette, affluent de la Risle, sur la commune de Beaumontel, au lieu-dit « Saint-Laurent ».

Masse d'eau concernée : « La Risle de sa source au confluent de la Charentonne » (FRHR266)

Contexte et problématique

Sur la commune de La Neuve-Lyre, le contexte urbain implique la présence générale de berges hautes et artificielles. Néanmoins, quelques linéaires de verdure perdurent sur certains secteurs mais parfois avec une évolution mal adaptée à la bonne préservation des berges. C'est ainsi qu'une rive appartenant à la commune et celle la jouxtant en aval d'une propriétaire riveraine nécessitaient aujourd'hui un réaménagement.
L'une des berges était naturelle tandis que celle en aval gardait les traces de protections artificielles (tôles et piquets métalliques, vestiges de tunage) aménagées plusieurs dizaines d'années auparavant.

La rencontre de l'équipe de l'ASARM avait permis de définir un projet de restauration de berge afin d'assurer une consolidation de la rive tout en contribuant à la revégétalisation de la berge, en remplacement des techniques artificielles initiales.

Sur la même commune, au niveau du bras secondaire, une propriétaire était confrontée au problème d'affaissement de la berge et de déstabilisation d'un ancien lavoir attenant. Avec le soutien de la commune, l'ASARM avait proposé un projet de réhabilitation rivulaire par la reconstitution d'un pied de berge en technique végétale, assurant une stabilisation de la berge et une renaturation de la rive. Situé au long d'une promenade le long d'un chemin communal, le projet se veut également être une vitrine pour la commune et l'ASARM, au même titre que le projet précédent, pour la valorisation de la rivière, la préservation des milieux aquatiques et la sensibilisation du public.

Sur le secteur de La Vieille-Lyre, une déstabilisation et une déstructuration importante du lit au pied d'une pile de pont nécessitaient une intervention, couplée à l'aménagement d'un passage à gué, de sorte à rétablir un écoulement adapté du courant et restructurer les bords de berges à hauteur et en amont du pont.

Sur le secteur de Beaumontel, les projets concernaient la réhabilitation des bords de la Georgette, affluent de la Risle. Il s'agissait, sur les 2 sites concernés, de reconstituer un cours naturel par un reprofilage complet du lit, des berges et de la rive. En effet, ce petit cours d'eau était alors marqué par une surlargeur, perturbant les écoulements, à laquelle s'était ajoutée la problématique d'encoches d'érosion et d'artificialisation des berges par la pose de poteaux en béton.

L'objectif des projets de restauration était la reconstitution d'une section d'écoulement (sinuosité et largeur) adaptée au cours de la Georgette, et l'aménagement de boudins d'hélophytes en berge, assurant la stabilisation du pied de berge et le développement d'une berge naturelle.

Face aux objectifs de préservation de l'écologie de la rivière et afin de contribuer à la reconstitution de berges naturelles, l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane a proposé une aide technique et financière aux propriétaires.

Les travaux envisagés devaient répondre aux objectifs suivants :

- Contribuer à l'amélioration générale de la qualité des eaux,
- Préserver la diversité et la qualité du milieu aquatique et des berges,
- Lutter contre les dégradations du milieu,
- Préserver les habitats intéressants,
- Protéger les berges de l'érosion et éviter leur artificialisation.

A ces objectifs généraux en faveur de la préservation et la restauration des milieux aquatiques s'ajoutait un objectif complémentaire de sensibilisation et de communication.
En effet, 3 des 5 sites concernés par les projets de restauration se situent sur ou aux abords de terrains et voies publics. La visibilité des chantiers puis des réalisations en elle-même par la suite sera une plus-value pour l'ASARM et les communes riveraines dans un objectif de communication et de sensibilisation.

Modalités de réalisation

Une convention de travaux a été signée avec chaque propriétaire.
Après avis favorable des partenaires techniques et financiers, l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane a lancé l'ordre de service à l'entreprise désignée (Nature Environnement Terrassement).

Les travaux concernaient essentiellement :

- l'installation du chantier et les travaux préparatoires (reconnaissance du site, accès, signalisation, etc.);
- la coupe sélective d'arbres présents en bord de berge (élagage, recépage);
- l'enlèvement et l'évacuation des arbres tombés dans la rivière, d'anciennes clôtures et de tout déchet présent sur le chantier;
- l'aménagement d'un passage à gué;
- l'enlèvement et l'évacuation d'anciennes protections de berge (palplanches, poteaux en béton);
- la restauration des berges par la mise en œuvre de techniques végétales (banquettes ou boudins d'hélophytes, plantations) de façon à endiguer les phénomènes d'érosion de berges et à recréer une végétation équilibrée et diversifiée en pied de berge;
- la remise en état initial des terrains travaillés et des zones de passage.

Des prestations complémentaires se sont ajoutées aux opérations initialement prévues :

- sur le chantier n°7, une évacuation d'anciens poteaux de clôture a dû être effectuée, afin de permettre la pose d'une clôture neuve et adaptée à la protection de l'aménagement (pose effectuée en interne par l'ASARM)
- sur les chantiers n°2 et n°3, la commande de piquets bois a permis la pose de filet de protection

par l'équipe de l'ASARM, de sorte à préserver la reprise des végétaux plantés dans les aménagements de berge du piétinement par les personnes présentes sur le terrain public et ses abords.

Volume des travaux

	Site de La Neuve-Lyre			Site de La Vieille-Lyre	Site de Beaumontel			Total
Chantier	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	7
Remise en état de berge (ml)	10	25	30	10	80	80	150	375
Hauteur de berge (cm)	50	50	90	/	30	30	30	/

Les travaux se sont déroulés sur plusieurs semaines, entre le 12 avril 2021 et le 28 mai 2021.

Partenaires et financement

Financeur	Participation	Montant (€ TTC)
Agence de l'eau Seine-Normandie	80,00%	47 212,42 € TTC
EPCIs	15,00%	8 852,33 € TTC
Propriétaires riverains	5,00%	2 950,77 € TTC
Coût global	100,00%	59 015,52 € TTC

Illustrations

Chantier n°1 :

Chantier n°2 :

Chantier n°3 :

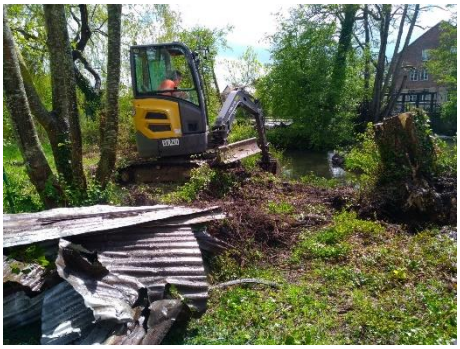

Chantier n°4 :

Chantiers n°5 & 6 :

Chantier n°7 :